

N° 3 - 2019

la lettre mensuelle

Adresse e-mail : mairie@lachapelledebrain.fr
Site internet <http://www.lachapelledebrain.fr/>



Commune de La Chapelle-de-Brain

Horaires

MAIRIE
et
AGENCE POSTALE
COMMUNALE
LA CHAPELLE

Lundi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Mardi 9h à 12h30 - 13h à 17h30
Mercredi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Jeudi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Vendredi 9h à 12h30 - 13h à 16h30
Tel : 02.99.70.20.03

MAIRIE
et
AGENCE POSTALE
COMMUNALE
BRAIN-SUR-VILAINE

Mardi 9h30 à 12h30
Tel : 02.99.70.20.12

Levée du courrier :

APC La Chapelle de Brain : 10h00
Boîte aux lettres Brain : 9h30
Boîte aux lettres La Chapelle : 10h00
Boulangerie Renac : 15H45
La Poste Langon : 16h00

Compte rendu réunion conseil municipal Vendredi 22 Février 2019

Nouveau mail mairie :
mairie@lachapelledebrain.fr

Horaires d'ouverture de la Médiathèque de La Chapelle de Brain

Mercredi	14h30 - 18h00
Jeudi	16h00 - 18h00
Vendredi	16h00 - 18h30
Samedi	10h30 - 12h30

Tél. 02.99.70.13.95

**Prochaine réunion du Conseil Municipal
le Vendredi 29 mars 2019
à 19h30**

Présents : M. JULAUD Dominique, Maire, Mmes : BÉRARD Michèle, CERISIER Bénédicte, GRIMAUD Marie-Paule, HENRY Maryvonne, MM : CHEREL Victor, DEBRAY Pierre-Yves, LIENARD Bruno, LOLLIVIER André, MAHE Pascal, MORISOT Yohann

Excusé(s) : Mmes : BRIZAY Marie-Annick, DRION Lucette, M. POULAIN Yvonnick

A été nommé(e) secrétaire : M. CHEREL Victor

Acquisition parcelle YH 51

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget en cours du montant nécessaire à l'acquisition, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'une parcelle située au bourg de La Chapelle-de-Brain cadastrée section YH parcelle n°51 appartenant à Madame JOLIVET Marie-France et Monsieur MACE Daniel.

Le prix de vente est fixé à 1 500 euros. La Commune prend à sa charge les frais notariaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section YH parcelle 51 pour un montant de 1 500 euros (mille cinq cents euros) et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à cette transaction.

Demande de subvention pour voyage scolaire - collège Le Cleu Redon

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du collège Le Cleu de Redon pour un séjour en classe de neige du 6 au 12 janvier 2019 auquel ont participé 3 élèves de notre commune : BELLENCOURT Alwena, FAGOT-GUILMAIN Ilhan et PUCEL Esteban.

Coût du voyage : 455 euros.

Selon décision prise par le Conseil Municipal à la préparation du Budget primitif, la subvention communale s'élève à 20% du coût du voyage et plafonnée à 50 euros : $455 \times 20\% = 91 \text{ €}$

Soit une subvention de 50 € par élève.

La subvention communale est donc de 150 euros. Elle sera prélevée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

Demande de subvention création association Le Ventre

Monsieur le Maire présente aux conseillers la demande de subvention déposée par l'association "Le Ventre".

Cette association a pour objectif l'organisation de manifestations dans le cadre d'un théâtre itinérant.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention à la création de l'association "Le Ventre" sur la commune de La Chapelle-de-Brain.

Le conseil après délibération et à l'unanimité :

- accorde une subvention de 150 € à la création de l'association "Le Ventre". Elle sera prélevée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette création.

Subvention à l'association "Etoile Solaire" : projet photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le territoire communal et notamment sur les toits de bâtiments communaux par l'association "Etoile Solaire" ayant fusionné avec l'association communale Branichape'toits. Afin de soutenir le projet, il est proposé de verser une participation financière à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le versement d'une participation de 1000 euros à l'association "Etoile Solaire" en vue de soutenir financièrement le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le territoire communal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette dépense.

MAIRE DÉLÉGUÉ

Monsieur Yohann MORISOT, Maire Délégué, vous reçoit sur rendez-vous les soirs en semaine ou les samedis matins à la Mairie de Brain-sur-Vilaine. Merci d'appeler le secrétariat de mairie pour prendre rendez-vous au 02 99 70 20 03.

... INFORMATIONS DIVERSES...

INVENTAIRE DES COURS D'EAU
Une consultation publique aura lieu
du 18 mars au 6 avril 2018
à la mairie de La Chapelle de Brain
aux horaires habituels
concernant l'inventaire des cours d'eau

INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales :

- Avoir 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2^{ème} tour de l'élection)
- Etre français
- Jouir de ses droits civils et politiques

Il est rappelé que les français qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans.

Pour pouvoir voter pour les élections européennes du 26 mai 2019, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales avant le 31 mars 2019.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le dispositif argent de poche est reconduit.

Un contrat à la semaine pour 2 personnes (par semaine) pour un travail avec les agents du service technique.

Ce dispositif est proposé aux jeunes de 16 ans (+1j) à 18 ans (-1j) de la commune.

La prochaine période sera
2 semaines aux vacances de Pâques

Les horaires :
8h30/12h (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Rémunération : 60 euros

Inscription en Mairie.



Réglementation : Construire un puits

Avant d'envisager la construction d'un puits, vous devez obligatoirement déclarer votre projet auprès des exploitants de réseaux souterrains par le biais d'un téléservice qui est un service en ligne « Téléservice Réseaux et canalisations : <https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>).

Ensuite, déclarer l'exécution de votre projet à la mairie par le biais d'un formulaire au moins 1 mois avant le début des travaux (cerfa n°13837*02). Ce formulaire doit être accompagné d'un extrait du cadastre ou d'un plan de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25000)

Une fois le puits construit, vous devez faire intervenir un laboratoire agréé pour qu'il réalise une analyse de l'eau de votre puits.
Vous devez ensuite envoyer à la mairie le formulaire initial pour déclarer les travaux effectués par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard 1 mois après la fin des travaux. Ce formulaire doit être accompagné du résultat des analyses de l'eau de votre puits.

Un agent du service d'eau potable désigné par le maire procédera au contrôle de votre puits pour vérifier :

- Les parties apparentes de l'ouvrage
- L'usage qui est fait de l'eau
- Et l'absence de connexion avec le réseau public

S'il y a un quelconque problème, vous devrez alors procéder à des travaux de conformité. Au cas où les problèmes seraient irrévocables, l'agent peut aussi exiger la fermeture définitive de votre puits.



Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté du 6 février 2019, la Préfète d'Ille-et-Vilaine informe les habitants de BAINS-SUR-OUST, LA CHAPELLE-DE-BRAIN et COURNON (56), qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par la SCEA LE PRÉ THÉBAULT, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à la restructuration de l'élevage de porcs, situé au lieu-dit « Les Provotais » à BAINS-SUR-OUST, et la mise à jour du plan d'épandage.

Le dossier est consultable pendant quatre semaines, du 11 mars 2019 au 8 avril 2019 inclus :
– en mairie de BAINS-SUR-OUST, aux heures suivantes : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, le mercredi de 13h30 à 17h15 et le samedi de 09h00 à 12h00.
– sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :
– à la mairie de BAINS-SUR-OUST, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,
– par courrier à la préfecture de Rennes, bureau de l'environnement et de l'utilité publique,
– par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « consultation du public – SCEA LE PRE THEBAULT »).

À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra à la Préfète avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

TRAIL DES MINES D'OR.

3^E EDITION

Dimanche 31 Mars 2019

REDON
Agglomération
Bretagne Sud



INSCRIPTION SUR :

event.izir.fr

klikego.com
CLIQUEZ, PARTICIPEZ !

9H30 TRAIL 23,5KM
10H TRAIL 17 KM
10h20 TRAIL 9 KM
10H25 mini TRAIL



35 LA CHAPELLE DE BRAIN

TRAIL DES MINES D'OR..

Dimanche 31 Mars
À la Chapelle de Brain
salle Espace Loisirs

Inscription possible
le jour de la course dès 8h

Pour sa 3e édition, le Trail des mines d'Or fera à nouveau le bonheur des purs traileurs amateurs de chemins et sentiers forestiers et des points de vue magnifiques sur la région. En effet, 3 parcours de difficultés croissantes seront proposés aux coureurs :

9 kms : parcours facile très agréable pour les débutants

17 kms : distance abordable avec un peu d'entraînement, agrémentée de relief

23,5 km : pour les habitués du trail avec 690 m de dénivelé.

Horaires :

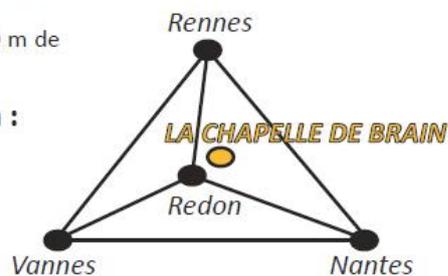
9h30 Trail 23,5 km

10h Trail 17 km

10h20 Trail 9 km

10h25 Mini Trail

PLAN D'ACCES :



Inscriptions en ligne sur les sites suivants jusqu'au 30 Mars à 12h :

event.izir.fr

klikego.com
CLIQUEZ, PARTICIPEZ !

Intermarché HYPER Cap'Nord



RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE VOTRE
MAGASIN SUR FACEBOOK



LOCATION DE VÉHICULES



leDRIVE Intermarché

En 5 min, pas soulever le prix
Intermarché dans votre coffre

CENTRE COMMERCIAL CAP NORD - RUE LOUIS GUILLOUX -
35600 REDON - 02 99 71 28 60 - www.intermarche.com

Le Trail des Mines d'Or est
organisé par l'OGEC Saint Melaine
pour soutenir l'école de la
Chapelle de Brain



Suivez-nous
sur facebook :

Trail des mines d'OR



DÉCHÈTERIE DE RENAC

Nous vous informons qu'en raison de travaux sur le réseau d'eau potable, **l'accès à la déchèterie de Renac ne sera pas possible les mercredis 27 mars, 3 et 10 avril prochain. Elle sera donc fermée ces 3 mercredis.**

La déchèterie reste ouverte sur les horaires habituels les vendredis et samedis.

Sur ces 3 mercredis, les usagers peuvent se rendre sur la déchèterie de Sainte Marie, qui est la plus proche.

Vous remerciant par avance de votre compréhension.



FAIRE-PART de NAISSANCE

A l'occasion de la création de l'association

Les RIVES DE GANNEDEL,

nous organisons notre 1^{ère} visite.

Les marais de Gannedel commentés par les gens du pays.

1^{ères} visites gratuites organisées par des greeters !

⇒ Samedi 13 avril 2019 à 10h et à 14h30

Lieu de RV : Les Rives – Gannedel – La Chapelle de Brain

Inscriptions : lesrives.35660@gmail.com



LA CHAPELLE DE BRAIN



24^{ème} Randonnée
De la Butte aux Rossignols

Le 7 AVRIL 2019

À partir de 7h45



VTT : 26 à 43 km (modulable)

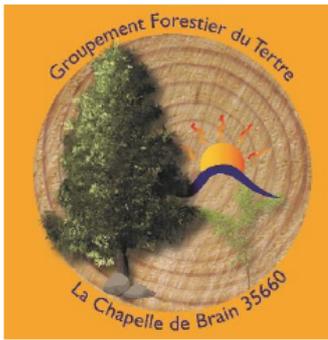
&

PEDESTRE : 11, 14 et 19 km



Participation : VTT 5€, Pédestre 4€, 2€ pour - de 12 ans

Renseignements : Jean-Marie PILLE 06.28.95.65.94



Le Groupement Forestier de Tertre organise un chantier forestier participatif le samedi 27 avril 2019

Pour mener à bien ses activités de gestion forestière et d'entretien du site, les contributions des quelques sociétaires et bénévoles volontaires ainsi que celle du service technique de la commune suffisent en temps normal.

Mais aujourd'hui, des travaux liés au suivi de plantations déjà anciennes (12 à 15 ans) ou récentes (3 ans et 1 an) sont nécessaires et même urgents pour certains. Il s'agit par exemple:

- de l'enlèvement des tiges métalliques dites "arbres de fer" et servant à protéger des cervidés toujours en place sur une plantation d'une quinzaine d'années.
- de l'enlèvement des "manchons" en plastique restés sur deux plantations anciennes.
- du dégagement, là où cela est nécessaire, des deux plantations récentes.

Cette journée permettra aussi de découvrir :

- ce site, non clos constitué de 61ha de bois, entretenu et valorisé collectivement dans le cadre du GFA.
- les usages forestiers, les potentialités et la biodiversité qu'ils recèlent et qu'il convient de protéger.

Cet appel est lancé d'abord en direction des sociétaires et des usagers habituels du site mais s'adresse aussi à toutes les personnes intéressées par la vie et les usages forestiers.

Par avance, nous remercions tous les participants et vous donnons rendez-vous le

27 avril à 9 heures, place de l'église, La Chapelle.

NB: se munir de gants, de vêtements de protection, de chaussures de marche ou de bottes et, si possible, d'un outil (cisaille, serpe, faucille,...)

Repas du midi prévu. (Pique-nique participatif ou chacun amène ce qu'il souhaite faire partager) ?

Le Président René Perron

Adresses internet

rene.perron@orange.fr 0611163745

catherine.martel85@bbox.fr

